

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	0
Absents	9
Total des votes	26

7. Finances locales
7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze mars deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEROUX, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : M. LEFRANCOIS, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER

Absent(s) : Mme GENAR, Mme HAKI Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. VOLLAIS

Procurations : 0

23-2022 Acquisition des parcelles XD N°235 et XD N°234

Dans le cadre de sa politique de valorisation de l'ensemble des venelles du centre-ville, la commune de Pont-Audemer a été sollicitée par la SCI Résidence de l'Abbaye afin que la parcelle XD n°235 d'une contenance de 45ca et la parcelle XD ° 234 d'une contenance de 19ca concernant le tréfonds et le rez-de-chaussée (volume venelle) sises 87 rue de la République lui soient cédées.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2021, le conseil municipal a déjà délibéré en faveur de cette acquisition.

Cependant, la référence cadastrale des parcelles acquises par la Ville était mal orthographiée et, par ailleurs, Maître LETHIAIS, notaire indiqué en novembre, a transmis le dossier à son confrère Maître JEAMMET-JEZEQUEL.

Aussi, il convient de procéder à des corrections.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les article L. 2241-1 et L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales

VU le plan de division et le descriptif de division en volumes établi par le cabinet EUCLYD EUROTOP (PA 18297)

Considérant la volonté de la commune d'engager la valorisation des venelles du centre-ville

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide*

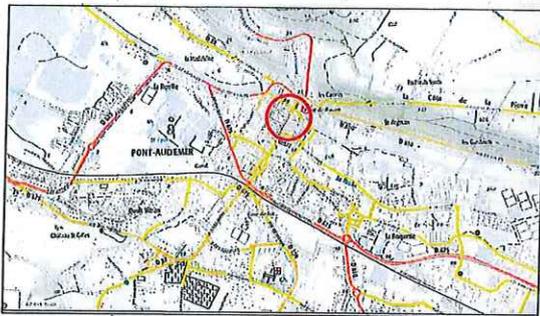
- **D'ACCEPTER** le retrait de la délibération n°90-2021 du 24 novembre 2021
- **D'AUTORISER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle XD n°234 pour le volume venelle ; volume de forme irrégulière sur le plan sous le numéro un et sous teinte bleue d'une surface de base de 19 m2 environ concernant le passage couvert et son tréfonds ainsi que la parcelle XD n° 235 sises 87 rue de la République au profit de la ville (en remplacement des parcelles AI n°234 et AI n°235 sises rue de Boursy).
- **DE CHARGER** monsieur le Maire de désigner une étude notariale pour rédiger l'acte ainsi que toutes les formalités s'y rapportant
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'acte notarié relatifs à cette acquisition.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 mars 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

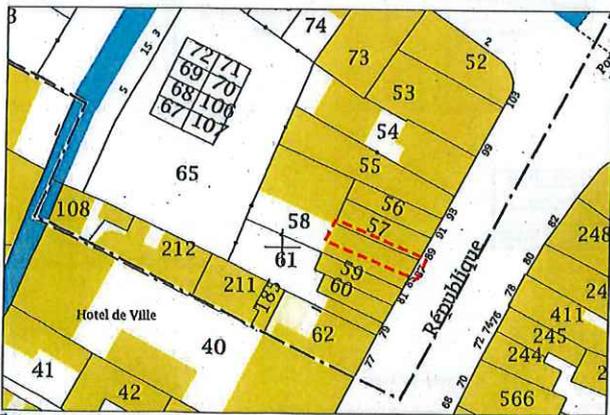
Alexis DARMOIS



PLAN DE SITUATION
Echelle: 1/10000



PLAN D'ENSEMBLE
Echelle: 1/500
Extrait cadastral



Dossier : PA18297

Département de l'Eure

COMMUNE DE PONT-AUDEMER

Rue de la République

Propriété de la SCI Résidence de l'Abbaye
Cadastrée Section XD n°234

Commandé par la Ville de Pont Audemer

PLAN DE DIVISION EN VOLUMES



Levé le : 27 Septembre 2018
Dressé le : 12 Mars 2021



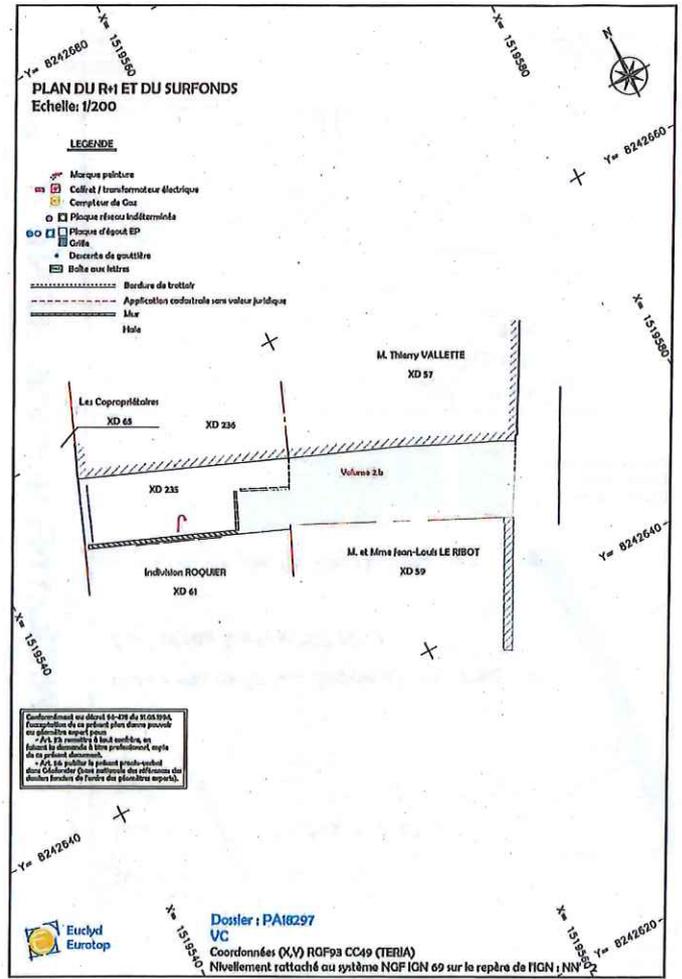
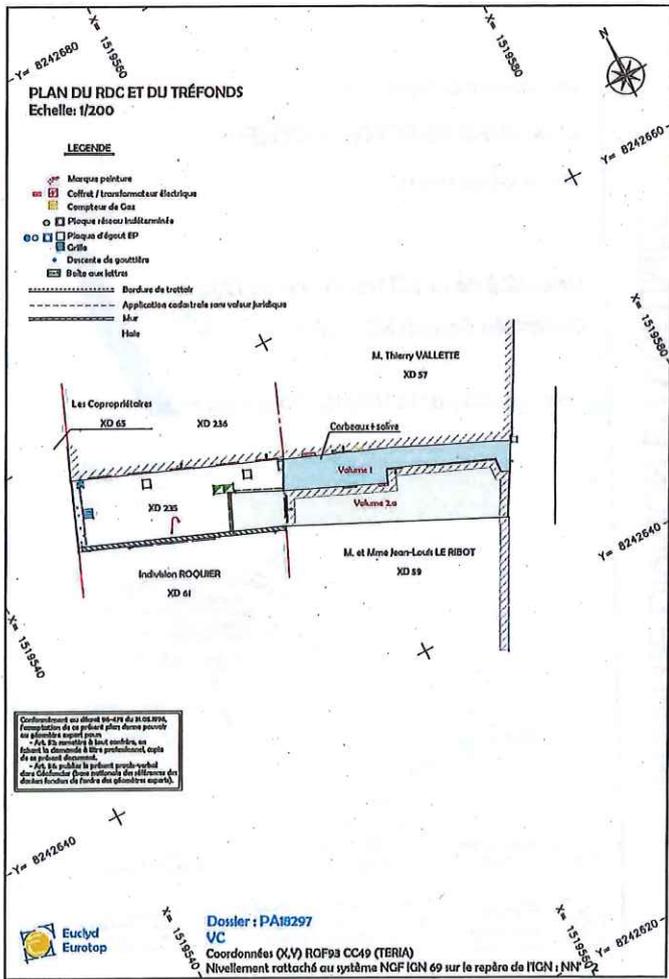
Dossier : PA18297
Archive : PA18190



Ves DELAVIGNE - Richard DOBELIN
Sylvain HENNOUQUE - Dominique PFAFF
Joël QUENOUILLE et Associés
www.euclyd-eurotop.fr

2 Boulevard Pasteur
27100 PONT-AUDEMER
Tél : 02.31.48.12.29
pontaudemer@euclyd-eurotop.fr

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220321-23-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220321-23-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022